BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2217

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

533 176 822 RCS Lyon.
H2DX.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 166313.00 EUR.
Adresse : 8, Avenue Karl Marx, 69120 Vaulx-en-Velin.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet d'apport partiel d'actif Société apporteuse : H2DX, SARL au capital de 166 313 €, dont le siège social est situé 8 avenue Karl Marx - 69120 VAULX EN VELIN, immatriculée au RCS de LYON sou le numéro 533 176 822. Société bénéficiaire : GROUPE OTEXIO, SAS au capital de 1 €, dont le siège social est situé 8 avenue Karl Marx - 69120 VAULX EN VELIN, immatriculée au RCS de LYON sou le numéro 994 912 848. Les sociétés susvisées ont établi en date du 16 décembre 2025 un projet de traité d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions (articles L. 236-23 et L. 236-24 du Code de commerce), complété par un avenant établi le 30 mars 2026. L'apport porte sur la branche complète et autonome d'activité opérationnelle de " holding animatrice, détentrice des brevets et des marques afférents à l'activité opérationnelle et des participations dans les sociétés filiales OTEXIO et CONTAINERS SERVICE ", pour laquelle l'évaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue s'établit ainsi : " Actif total apporté : 4 014 056,47 € " Passif pris en charge : 3 844 797,42 € " Actif net apporté : 169 259,05 € En rémunération de cet apport, la société bénéficiaire augmenterait son capital de 169 259 €, par la création de 169 259 actions nouvelles de 1 € chacune, intégralement attribuées à la société apporteuse. Les créanciers des sociétés apporteuse et bénéficiaire dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus par la loi au greffe du Tribunal des Affaires Economiques de LYON. Le projet d'apport a été déposé au greffe Tribunal des Affaires Economiques de LYON pour la société apporteuse et pour la société bénéficiaire en date du 29 octobre 2026..